

Sherbrooke, le 6 septembre 2019

**Objet : Demande d'accès aux documents – lot 3 102 540 du cadastre du Québec**

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès reçue le 1<sup>er</sup> août dernier concernant l'objet précité, vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection, MELCC, 2013-02-22;
2. Avis de non-conformité (3), MELCC, 2013-01-31;
3. Rapport d'inspection, MELCC, 2013-01-23;

Vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués selon les articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités par la loi.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Originale signée par

MP/

Michèle Pinard  
Répondante régionale

p. j.



Sherbrooke, le 31 janvier 2013

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9168-3375 Québec inc.  
94, rue Saint-Antoine  
Val-Joli (Québec) J1S 2V4

N/Réf. : 7316-05-01-4302705  
401003666

**Objet : Dépôt et élimination de neiges usées sur le lot 3 102 540, cadastre  
du Québec, dans l'arrondissement Brompton, à Sherbrooke**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 23 janvier 2013 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir déposé ou permis le dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé.  
Règlement sur les lieux d'élimination de neige, article 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter le Règlement.

En ce sens, nous vous demandons de procéder au retrait immédiat de la totalité des neiges déposées illégalement sur cette propriété et de voir à les diriger vers un lieu autorisé par le Ministère. Les preuves de disposition des neiges ainsi retirées et acheminées vers un lieu autorisé devront également nous être transmises, et ce d'ici le **15 février 2013** afin de compléter le dossier. Prenez note qu'une inspection pour suivi sera réalisée afin de confirmer les suites données à cet avis.

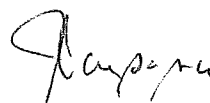
Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Andrée-Anne Hallé au 819 820-3882, poste 231.

...2

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le manquement constaté.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne morale, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 1 000 \$, 2 500 \$, 5 000 \$ ou de 10 000 \$.

JC/AAH/ack



Jean Campagna, chef d'équipe  
Secteur municipal



Sherbrooke, le 31 janvier 2013

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Monsieur Yves Gagné

53-54

N/Réf. : 7316-05-01-4302705  
401002851

**Objet : Dépôt et élimination de neiges usées sur le lot 3 102 540, cadastre du Québec, dans l'arrondissement Brompton à Sherbrooke**

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 23 janvier 2013 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir déposé ou permis le dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé.  
Règlement sur les lieux d'élimination de neige, article 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter le Règlement.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Andrée-Anne Hallé au 819 820-3882, poste 231.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le manquements constaté.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne physique, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ ou de 2 000 \$.

JC/AAH/ack

770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : 819 820-3882  
Télécopieur : 819 820-3958  
Internet : <http://www.mddelp.gouv.qc.ca>  
Courriel : [estrie@mddelp.gouv.qc.ca](mailto:estrie@mddelp.gouv.qc.ca)

Jean Campagna, chef d'équipe  
Secteur municipal





Sherbrooke, le 31 janvier 2013

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Monsieur Christian Gagné

53-54

N/Réf. : 7316-05-01-4302705  
401003746

**Objet : Dépôt et élimination de neiges usées sur le lot 3 102 540, cadastre du Québec, dans l'arrondissement Brompton, à Sherbrooke**

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 23 janvier 2013 par des inspectrices de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Avoir déposé ou permis le dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé.  
Règlement sur les lieux d'élimination de neige, article 1

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter le Règlement.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Andrée-Anne Hallé au 819 820-3882, poste 231.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne physique, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ ou de 2 000 \$.

JC/AAH/ack

Jean Campagna, chef d'équipe  
Secteur municipal



**1. Identification**

Date de l'inspection : 2013-01-23	Heure d'arrivée : 13h42	Heure de départ : 14h00
Inspecteur : Andrée-Anne Hallé		Accompagné de : Mme Fanny St-Amant, tech CCEQ-05

N° intervention : 300788684	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7316-05-01-4302705	N° du rapport d'inspection : 401002805
N° demande : 200361213	Type de demande : Plainte à car. environnemental
<b>But de l'inspection :</b> Vérifier le bien fondé d'une plainte de dépôt et d'élimination de neiges dans un lieu non autorisé.	

<b>Lieu inspecté</b>
Nom du lieu : Rue Racine (arr. Brompton)
Nom usuel du lieu : Lot 3 102 540 (MM Yves et Christian Gagné)
N° du lieu : X2140113
Type de lieu : terrain sans usage précis
<b>Localisation du lieu inspecté :</b>
Cadastre du Québec : 3102540
Coordonnées géographiques du lieu (GEO NAD 83 degrés décimaux) : N 45,480430 O 71,944880

<b>Intervenant du lieu</b>		
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)
Monsieur Yves Gagné	copropriétaire	53-54
		No intervenant SAGO
		Y2102118

<b>Conditions météo</b>
Ensoleillé, température -25°C

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
M. Christian Gagné	Copropriétaire du terrain où a eu lieu le dépôt de neige	inconnu
53-54	53-54	inconnu
	du dépôt de neiges	

<b>Mode d'identification</b>
But expliqué : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification : <input checked="" type="checkbox"/> verbale <input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à l'identification faite auprès de : M. Christian Gagné

<b>Plainte</b>
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
<b>Nombre de photos prises sur le terrain : 13</b>	<b>Nombre de photos annexées au rapport : 2</b>
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Andrée-Anne Hallé avec un appareil photo de type Canon Power Shot A 1000 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-05\halan01\7316-05-01-4302705\2013-01-23	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>	
Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis	
<input type="checkbox"/> Plan	
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	Annexe 1
	Dépôt de neiges usées dans l'arrondissement Brompton, à Sherbrooke
	Rôle d'évaluation foncière du lot 3 102 540 cadastre du Québec



## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> s. o.	<input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

## 3. Description de l'inspection

À 13h42, j'arrive sur les lieux, accompagnée de ma collègue Mme Fanny St-Amant, technicienne au CCEQ-05.

Nous remarquons quelques petits amas de neige qui semblent avoir été déposés au fond du stationnement près du garage (voir photos 1 et 2).

J'estime le volume de neige déposé à trois voyages de camion 10 roues (donc environ 30 m<sup>3</sup>).

Nous nous dirigeons vers le garage pour voir s'il y a quelqu'un et nous croisons deux hommes qui y entrent sans venir vers nous.

Je vais donc me présenter à eux et ma collègue fait de même. Je leur explique le but de notre présence. Je leur demande si l'un d'entre eux est le propriétaire des lieux, ils me répondent que non. Je leur demande de se présenter. Il s'agit de M.

Les deux hommes affirment n'avoir jamais vu de camions venir déposer de la neige sur ce terrain. Ils nous informent que le propriétaire ne fait pas le déneigement lui-même, il a engagé quelqu'un pour le faire.

Je rejoins le propriétaire (M. Yves Gagné) par téléphone pour l'informer de notre présence, ce dernier ne peut pas se déplacer et venir à notre rencontre. Je demande à [redacted] qu'il me donne son numéro de téléphone (819-

53-54

Je leur dis que je vais contacter le propriétaire dans les prochains jours pour obtenir les informations qui me manquent.

Nous quittons les lieux à 14h00.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

24 janvier 2013 AM

J'appelle M. Yves Gagné, propriétaire du triplex et du garage pour lui poser quelques questions. Je l'informe que la veille je suis allée, en compagnie de ma collègue Mme Fanny St-Amant, sur son terrain de la rue Racine dans l'arrondissement Brompton et que nous y avons constaté un dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé.

M. Gagné me dit alors qu'en effet son entrepreneur en déneigement, [redacted] est venu déposer de la neige usée sur son terrain à son insu. Je lui demande s'il connaît la provenance de cette neige. Il me dit qu'elle provient du stationnement de [redacted] pour lui dire de ne plus déposer de la neige sur sa propriété. Je demande à M. Yves Gagné de me donner son adresse postale et l'informe qu'il recevra un avis de non-conformité concernant le dépôt de neiges sur son terrain.

24 janvier 2013 PM

J'appelle [redacted] entrepreneur en déneigement pour lui poser quelques questions. Je lui dis le but de mon appel et il me répond que le dépôt à neiges usées autorisé de l'arrondissement Brompton était accessible gratuitement les années passées. Il ajoute que cette année une barrière a été installée par la Ville de Sherbrooke et que les entrepreneurs en déneigement qui désirent aller y déposer de la neige doivent défrayer des coûts. Il me dit alors qu'il a conclu qu'étant donné qu'il s'agissait de petits volumes et de neiges usées sans sels déglaçant, qu'il pouvait aller la déposer ailleurs qu'à ce dépôt. Bref, il affirme ne pas être au courant de la réglementation en vigueur.

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

23-24 me confirme que la neige provient du stationnement

23-24

et que le dépôt a eu lieu dimanche le 20 janvier 2013 en soirée. Il me dit qu'il a fait trois voyages avec son tracteur qui tire une petite remorque et que ça totalise environ 15 mètres cubes. Il travaille pour la compagnie à numéro 9168-3375 Québec inc.

Je l'informe que l'entreprise recevra un avis de non-conformité concernant ce dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé et que dorénavant il doit utiliser le site autorisé par le Ministère. J'ajoute que nous lui demandons de retirer les neiges usées en question et de les envoyer dans un site autorisé et de nous fournir les preuves de disposition. Il me répond qu'il va les ramasser en début de semaine prochaine.

Vérification du propriétaire du lot sur lequel le dépôt de neiges usées a été fait :

À l'aide des coordonnées GPS prises sur le terrain, je trouve dans l'Atlas-SAGO le numéro de lot associé au lieu de dépôt de neiges usées. Je consulte le Rôle d'évaluation foncière de l'Atlas-SAGO et découvre qu'il y a deux copropriétaires pour ce lot, soit MM. Yves et Christian Gagné (voir Annexe 1). Je téléphone au service d'évaluation de la Ville de Sherbrooke pour confirmer cette information, cette information est à jour.

**5. Conclusion**

L'inspection a permis de constater que la plainte est fondée, il y a eu dépôt et élimination de neiges usées dans un lieu non autorisé. Ceci constitue un manquement à l'article 1 du Règlement sur les lieux d'élimination de neige.

**6. Recommandations**

Transmettre un avis de non-conformité en lien à l'article 1 du Règlement sur les lieux d'élimination de neige à l'entreprise en déneigement qui a effectué le dépôt (9168-3375 Québec inc.) et aux propriétaires du terrain où le dépôt de neiges usées a eu lieu (MM. Yves et Christian Gagné).

Demander dans l'avis de non-conformité de l'entreprise de déneigement de retirer les neiges et de nous fournir les preuves de disposition dans un lieu autorisé par le Ministère.

Signature : *Andrée-Anne Folté*

Date de rédaction : *2013/02/05.*

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Jean Campagna

Fonction : chef d'équipe municipale

Signature :

*J. Campagna*

Date :

*2013-02-15*

Commentaires :

*va. D'accord avec le recommandations. Assurer le suivi des demandes familiales dans l'avis et sur la famille.*

Annexe photos

*Note: Avis de non-conformité déjà envoyé en date du 2013-01-31.*



**Dépôt de neiges usées dans un lieu non autorisé, rue Racine, arr. Brompton**  
Inspection réalisée le 23 janvier 2013



*IMG\_2553.jpg*

Photo 1. Vue des petits amas de neiges usées déposées.



*IMG\_2554.jpg*

Photo 2. Vue rapprochée d'un des amas de neiges usées. On voit que la neige est quelque peu souillée.

Andrée-Anne Hallé

*Andrée-Anne Hallé 2013/01/23*



*CARTEL*

# Dépôt de neiges usées dans l'arrondissement Brompton, à Sherbrooke

Inspection réalisée le 23 janvier 2013

Lot   
Lots cadastré Qc

Ornos actuelles 1996-2012  
Dépôt neiges usées  
Stanstead  
\* 45.00941, -72.09942  
+ 45.48043, -71.94488

## Dépot de Neiges Usées

# → Numéro et Orientation de la prise de photo.



Echelle approximative : 1 / 1 523

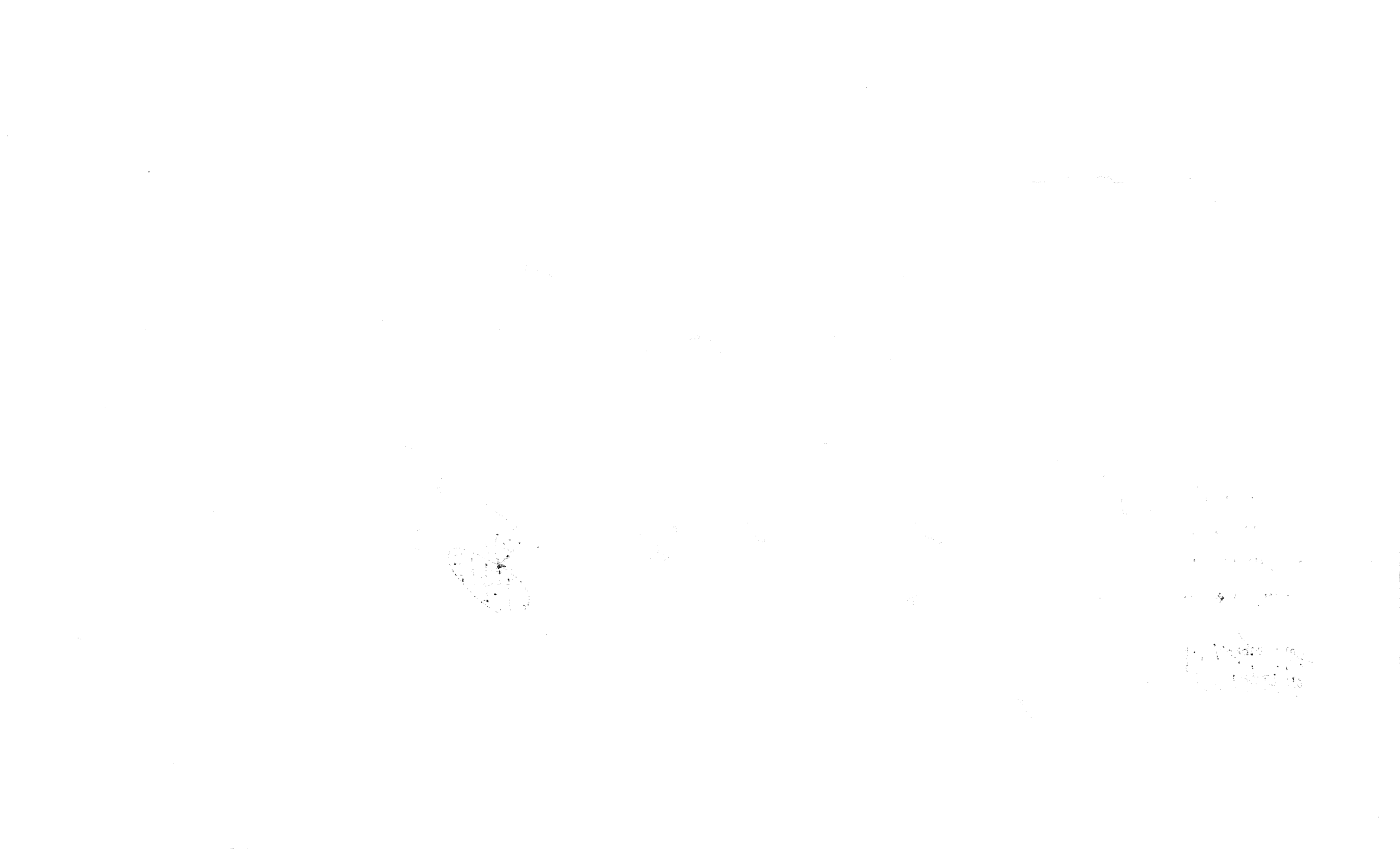


Sources(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2013

Development durable,  
Environnement,  
Faune et Forcs  
**Québec**  
Municipal Sherbrooke (C)

Préparé par :  
Andrée-Anne Hallé  
2013-01-24  
*Mme. Andrée Hallé*



Dépôt Neiges Usées - Rue Racine av. Brompton



IMG\_2547.jpg



IMG\_2548.jpg



IMG\_2549.jpg



IMG\_2550.jpg



IMG\_2551.jpg



IMG\_2552.jpg



IMG\_2553.jpg



IMG\_2554.jpg



IMG\_2555.jpg



IMG\_2556.jpg



IMG\_2557.jpg



IMG\_2558.jpg



IMG\_2559.jpg

Toutes les photos prises  
lors de l'inspection.

Andrée Anne Hallé 2013-01-28.





Annexe 1.

## RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Métadonnées

RÔLE DE L'ANNÉE 2010	
MATRICULE	
Municipalité :	Sherbrooke (43027)
Matricule :	913888378200000000

CARACTÉRISTIQUES DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION	
Mise à jour du dossier :	création au rôle
Nombre de logements :	
Nombre d'autres locaux :	
Nombre d'étages :	
Type de bâtiment :	
Utilisation prédominante de l'unité :	Espace de terrain non aménagé et non exploité (excluant l'exploitation non commerciale de la forêt)

ADRESSE DE L'UNITÉ D'ÉVALUATION	
route de WINDSOR	

DESCRIPTION DU TERRAIN	
Mesure linéaire en front (m) :	64,3
Superficie totale (m <sup>2</sup> ) :	6450
Superficie de zonage agricole (m <sup>2</sup> ) :	
LOTISSEMENT	
Numéro de lot	
3102540	

NOM ET ADRESSE POSTALE DU OU DES PROPRIÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER DE 2011			
Numéro	Nom et adresse postale	Type de possession	Date d'inscription au rôle
1	GAGNE YVES 53-54	Propriétaire	2004-11-10
2	GAGNE CHRISTIAN 53-54	Propriétaire	2004-11-10



**1. Identification**

Date de l'inspection : 2013-02-22    Heure d'arrivée : 11h38    Heure de départ : 11h43  
 Inspecteur : Andrée-Anne Hallé    Accompagné de : -

N° intervention : 300792988    Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement  
 N° gestion documentaire : 7316-05-01-4302705    N° du rapport d'inspection : 401010351  
 N° demande : -    Type de demande : -  
**But de l'inspection :** Vérifier que les neiges déposées dans un lieu non autorisé ont été retirées, faire le suivi de l'avis de non-conformité no 401003666.

**Lieu inspecté**  
 Nom du lieu : Rue Racine (arr. Brompton)  
 Nom usuel du lieu : Lot 3 102 540 (MM Yves et Christian Gagné)  
 N° du lieu : X2140113    Type de lieu : terrain sans usage précis  
**Localisation du lieu inspecté :**  
 Cadastre du Québec : 3 102 540  
 Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : N 45,480430 O 71,944880

Intervenant du lieu	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Monsieur Yves Gagné	copropriétaire	53-54	Y2102118

**Conditions météo**  
 Ensoleillé

Personnes rencontrées	Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Aucune			

**Mode d'identification**  
 But expliqué :  oui     non     s. o.  
 Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
 But expliqué à l'identification faite auprès de :

**Plainte**  
 Plaignant rencontré :  oui     non     s. o.

**Photos numériques**  
 Nombre de photos prises sur le terrain : 3    Nombre de photos annexées au rapport : 1  
 Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Andrée-Anne Hallé avec un appareil photo de type Canon Power Shot A 1000 IS . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.  
 Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-05\halan01\7316-05-01-4302705\2013-02-22  
 Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Autres pièces annexées au rapport		Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Suivi de manquement dépôt de neiges usées rue Racine à Sherbrooke
<input type="checkbox"/> Autre		

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			<input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Un avis de non-conformité a été envoyé à l'entreprise 9168-3375 Québec inc. le 31 janvier 2013. Dans cet avis nous exigeons que la neige soit retirée avant le 15 février 2013 et que les preuves de disposition dans un lieu autorisé nous soient envoyées.  
Je reçois les preuves de disposition des neiges le 7 février 2013.

## 3. Description de l'inspection

À 11h38, j'arrive sur les lieux.

Je stationne le véhicule identifié du ministère et descends du véhicule.  
Je me dirige vers l'endroit où la neige avait été déposée.

Je ne vois plus les amas de neige transportée observés lors de l'inspection du 23 janvier 2013.

Il a beaucoup neigé durant les deux derniers jours précédents mon inspection, ce qui peut expliquer le petit monticule de neige poussée sur la photo 1.

Je ne vois pas de nouveaux amas de neige déposée.  
Je ne croise personne durant mon inspection.  
Je quitte les lieux à 11h43.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

## 5. Conclusion

L'inspection de suivi a permis de constater que les neiges ont été ramassées tel que demandé dans l'avis de non-conformité.

## 6. Recommandations

Classer le dossier.

Rédigé par : Andrée-Anne Hallé

Date de rédaction : 2013-02-22

Signature :

*Andrée-Anne Hallé*  
2013/02/22

## 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean Campagna

Fonction : chef d'équipe, secteur municipal

Signature :

*J. Campagna*  
2013-02-01

Commentaires :

*OK - Classer le dossier*

**Suivi de manquement - Dépôt de neiges usées, rue Racine à Sherbrooke**  
Inspection réalisée le 22 février 2013



*IMG\_2561.jpg*

Photo 1. Vue de l'endroit où les amas de neiges usées avaient été déposés. Le petit monticule de neige sur la photo est constitué de neige poussée.

Andrée-Anne Hallé

Page 1 de 1

*Andrée-Anne Hallé 2013/02/22*



Carte 1. Suivi de manquement dépôt de neiges usées rue Racine à Sherbrooke

Inspection réalisée le 22 février 2013

Lieux sélectionnés

- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Matières résiduelles
- Milieu hydrique
- Autres lieux
- Lieu inactif
- Composantes - Lieux sélectionnés
- Composante

Orthos actuelles 1996-2012

# Numéro et Orientation de la prise de photo.



Echelle approximative : 1 / 843



Source(s) des données :

Québec  
Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Forêts

© Gouvernement du Québec, 2013

Préparé par :  
Andrée-Anne Halle  
2013-02-22

*Andrée-Anne Halle*

2013/02/22







IMG\_2560.jpg



IMG\_2561.jpg



IMG\_2562.jpg

Toutes les photos prises  
lors de l'inspection.

André-Charles Hélie

2013/02/22.

